

SOUS-TRAITANCE

Une chaîne connue, des prestations contrôlées et des responsabilités maîtrisées

La sous-traitance peut apporter une capacité ou un savoir-faire utiles, à condition de garder la maîtrise des intervenants et des preuves. Les coûts du travail augmentent encore, sans justifier toute hausse de devis. Octobre est aussi le moment de préparer l'extension annoncée de la vigilance aux maîtres d'ouvrage.

COÛT HORAIRE DU TRAVAIL - INDUSTRIE

+2,3

% sur un an

deuxième trimestre 2026

COÛT HORAIRE DU TRAVAIL - TERTIAIRE

+2,6

% sur un an

deuxième trimestre 2026

La révision doit refléter le coût de la prestation

L'INSEE mesure au deuxième trimestre une progression annuelle du coût horaire du travail de 2,3 % dans l'industrie et de 2,6 % dans le tertiaire. Notre analyse : distinguer qualifications, productivité, déplacements, matériel et marge. Une prestation technique rare ne se compare pas à un agrégat salarial, mais toute hausse doit être expliquée. ^[1]

La cascade doit être visible avant intervention

La loi de 1975 considère le sous-traitant comme entrepreneur principal à l'égard de ses propres sous-traitants. Notre analyse : cartographier chaque rang, sa mission et ses conditions de paiement. Une interdiction contractuelle de sous-traiter ne protège pas si l'on laisse intervenir un tiers inconnu ; organiser autorisation et contrôle effectifs. ^[4]

LECTURE ANYWAY

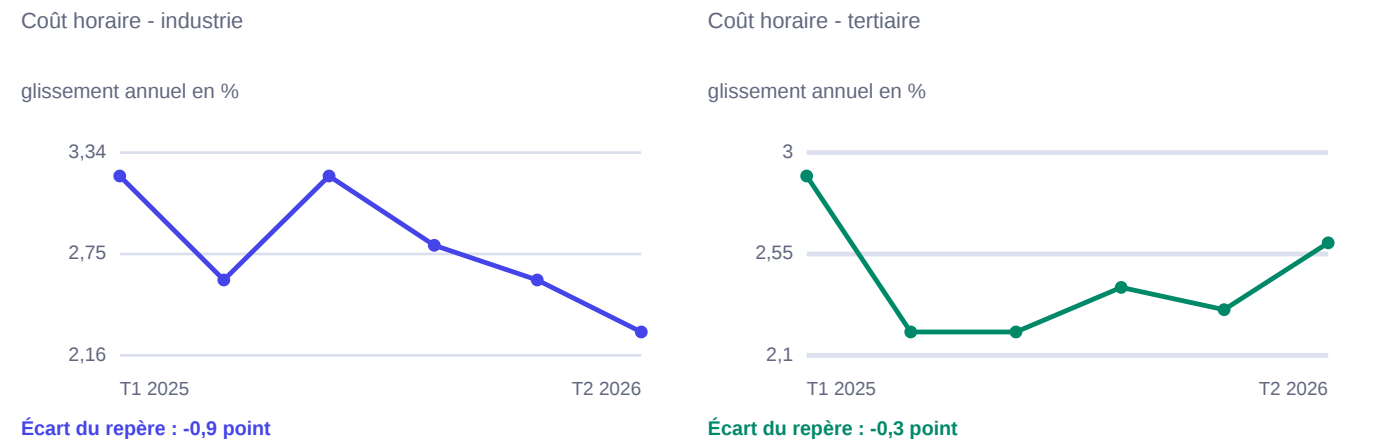
Relier identité, mission, rang, acceptation, attestations vérifiées, assurances et échéances. Anticiper les renouvellements. Une plateforme facilite la collecte ; nommer un responsable de la vérification et du traitement des anomalies.

MARCHÉS & TENDANCES

Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Coût horaire du travail - industrie ^[1]	+2,3 % sur un an · deuxième trimestre 2026	T2 2026 / T2 2025 ; T1 2026 : +2,6 % sur un an · France, secteur marchand non agricole hors services aux ménages
Coût horaire du travail - tertiaire ^[1]	+2,6 % sur un an · deuxième trimestre 2026	T2 2026 / T2 2025 ; T1 2026 : +2,3 % sur un an · France, même champ INSEE

Le coût du travail augmente à des rythmes différents ^[1]



Au deuxième trimestre 2026, le coût horaire progresse encore de 2,3 % sur un an dans l'industrie et de 2,6 % dans le tertiaire. Par rapport aux taux du trimestre précédent, l'industrie ralentit de 0,3 point et le tertiaire accélère de 0,3 point. Il ne s'agit pas d'une baisse du coût industriel.

Chaque série possède son unité et son échelle. Données trimestrielles INSEE publiées le 15 septembre, dernière période T2 2026, antérieure à septembre. Les courbes tracent des taux annuels en %, pas des niveaux de coût ni des tarifs facturés. Comparer les taux en points de pourcentage ; aucune variation relative de ces taux n'est présentée comme une variation de prix.

Préparer les prochaines vérifications sans attendre décembre

La loi du 25 juin 2026 prévoit une extension de la vigilance du maître d'ouvrage, avec une entrée en vigueur conditionnée au décret et au plus tard six mois après promulgation. Notre analyse : préparer le registre et les responsabilités de collecte dès maintenant, tout en séparant ce changement futur des contrôles déjà obligatoires. ^[5]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Vigilance : 5 000 € HT · APPLICABLE AUX CONTRATS CONCERNÉS D'AU MOINS 5 000 € HT

Le seuil concerne la prestation globale. Attestation Urssaf à la conclusion puis tous les six mois, authenticité vérifiée. Un défaut de vigilance associé au travail dissimulé peut entraîner la solidarité L8222-2, sans responsabilité universelle pour toute dette. ^[2] ^[3] **À faire** : Archiver documents, authenticité et renouvellements ; qualifier pièces complémentaires et règles des intervenants étrangers.

Loi de 1975 : paiement protégé · APPLICABLE À LA SOUS-TRAITANCE ENTRANT DANS SON CHAMP

Le maître d'ouvrage accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement. Selon le marché : paiement direct, caution ou délégation. Une clause de renonciation ne neutralise pas l'action directe ni les protections impératives. ^[4] **À faire** : Qualifier marché, rôles et garanties ; vérifier paiements et déclarations des rangs suivants.

Maître d'ouvrage : extension future · ÉVOLUTION FUTURE ; DATE FIXÉE PAR DÉCRET, AU PLUS TARD SIX MOIS APRÈS LE 25 JUIN 2026

L'article 95 de la loi 2026-534 étend vigilance et solidarité aux sous-traitants acceptés. Documents et mise en œuvre attendent un décret ; les sources consultées ne confirment pas encore l'application du dispositif en octobre. ^[5] **À faire** : Suivre le décret et sa date d'effet ; recenser sous-traitants acceptés et responsables des contrôles.

Coactivité : prévention avant intervention · APPLICABLE LORSQUE LE RÉGIME ENTREPRISES EXTÉRIEURES EST PERTINENT

Inspection commune et analyse des risques précèdent l'intervention. Plan écrit dès 400 heures prévisibles sur douze mois au plus pour une même opération, ou travaux dangereux listés sans seuil de durée. Inclure les heures des sous-traitants. ^[6] **À faire** : Qualifier régime, risques et habilitations ; actualiser le plan si intervenants ou conditions changent.

RSE · Des engagements sociaux et environnementaux contrôlables

La clause sociale doit produire une preuve

Les fiches DAJ de juillet 2026 proposent des objectifs d'insertion quantifiés avec accompagnement identifié. Leur exemple de 150 heures est pédagogique, pas un minimum légal général. En sous-traitance, conditions de travail, habilitations, prévention et remontée des incidents doivent aussi être suivies sur l'intervention réelle. ^[7] ^[2] ^[6]

À engager : Définir heures, bénéficiaires, justificatifs et suivi adaptés au contrat ; maintenir les contrôles de vigilance et de sécurité.

Commande publique : règles applicables depuis août

Depuis le 22 août 2026, les contrats publics concernés intègrent conditions environnementales et critère environnemental lorsqu'il existe une attribution avec critères. La clause sociale s'impose aux lots atteignant les seuils européens, sous exceptions. Défense et sécurité sont exclues ; ces obligations ne se généralisent pas aux contrats privés. ^[7]

À engager : Rédiger objectifs mesurables liés à la prestation et justificatifs ; documenter toute exception sociale au regard du marché.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Écrire une clause de recours à la sous-traitance

Exiger déclaration des rangs, autorisation applicable, maintien des exigences et accès proportionné aux preuves. Prévoir changements, suspension et correction. Les recours contractuels n'effacent pas les obligations légales du donneur d'ordre.

Contrôler le résultat et les conditions d'intervention

Décrire livrables, réception, qualifications et sécurité avec contrôles proportionnés. Tracer les réserves. Coordonner la prestation sur site sans gérer directement les salariés du prestataire ; faire qualifier le montage.

Prévoir continuité, preuve et sortie

Encadrer alertes, reprise des données/outillages, transition et propriété des livrables. Adapter assurances et plafonds au risque, sous réserve des règles impératives. Vérifier garanties et paiements des sous-traitants avant remplacement.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · [liens cliquables](#) · [collecte 2026-10-05](#)

[1] INSEE / Urssaf Caisse nationale · Évolution du coût du travail selon le secteur d'activité, T2 2026 · 2026-09-15

[2] DILA, Service Public Entreprendre · Comment obtenir une attestation de vigilance ? · 2026-07-06

[3] Légifrance · Code du travail - L8222-1 à L8222-7, version en vigueur au 05/10/2026 · Date non indiquée sur la page

[4] Légifrance · Loi n°75-1334 relative à la sous-traitance, version en vigueur · 1975-12-31

[5] Ministère de l'Économie, Direction des affaires juridiques · Loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales : extension de la vigilance · 2026-07-02

[6] INRS · Entreprises extérieures - prévention préalable à l'intervention · 2018-03-03

[7] Ministère de l'Économie - DAJ et Conseil national de la commande publique · Article 35 Climat et Résilience - fiches pratiques de la commande publique - juillet 2026 · Date non indiquée sur la page

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr